

2015-12-18

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La sensibilité à la crise du financement des PME en Belgique

(Article pour la Revue économique du mois de décembre 2015)

La crise bancaire et celle des dettes souveraines ont affecté l'évolution des crédits bancaires octroyés aux entreprises en Belgique. Une réduction de l'offre de crédits est cependant susceptible de peser davantage sur le financement des PME, la plupart d'entre elles étant en effet fortement tributaires des fonds qui leur sont prêtés par les banques pour financer leurs activités.

La détérioration de la conjoncture qui a suivi le déclenchement de la crise financière en 2008 est allée de pair avec une diminution de l'octroi de crédits bancaires à l'ensemble des sociétés non financières. Toutes les entreprises n'ont toutefois pas été touchées dans les mêmes proportions, la taille des firmes s'avérant un facteur important. Le ralentissement a davantage concerné les grandes entreprises. Ces dernières ont en effet substitué l'émission de titres de créance, dont le coût était devenu plus attractif, au financement bancaire, contournant ainsi partiellement la raréfaction de celui-ci. En revanche, en l'absence d'un accès aussi aisé aux marchés financiers, la demande de crédits émanant des PME a faibli de façon moins prononcée, même si les conditions proposées par les banques pouvaient leur sembler moins favorables, et l'octroi de crédits à ce type d'entreprises s'est maintenu durant les épisodes de crise à un niveau supérieur à celui attendu compte tenu de l'évolution conjoncturelle.

Les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprise et des établissements de crédit révèlent que les termes et conditions entourant la prise de crédits se sont modifiés différemment selon la taille des entreprises. Le resserrement de l'offre de crédits aux grandes sociétés a surtout été motivé par une hausse des coûts de financement et par les contraintes bilancielle, ce qui s'est traduit par un accroissement des marges d'intérêt et par la limitation du volume et de la durée des crédits, tandis que le durcissement à l'égard des PME a plutôt été dicté par une augmentation de la perception des risques, ce qui a donné lieu à une demande de garanties supplémentaires.

Cette constatation est confirmée par une analyse des données microéconomiques qui permettent, entre autres, d'apprécier la santé financière de chaque entreprise au moyen d'un indicateur synthétique. Cette approche met en évidence le fait que les entreprises dont la position financière est plus fragile, et qui présentent dès lors de plus grands risques d'insolvabilité, sont concentrées parmi les PME. En outre, celles d'entre elles qui se trouvaient déjà dans une situation relativement plus précaire au moment du déclenchement de la crise ont globalement vu leur santé financière s'aggraver dans les années qui ont suivi. Comme le facteur de risque joue un rôle prépondérant dans les politiques des banques belges en matière d'attribution de fonds aux PME, ce changement a vraisemblablement pesé sur l'octroi de crédits au cours des dernières années.

Des estimations économétriques montrent par ailleurs que, à niveau de risque inchangé, les banques ne se seraient pas montrées plus restrictives vis-à-vis de leur clientèle existante après le déclenchement de la crise. Ceci suggère qu'elles privilégient le maintien de relations de long terme avec leurs clients. Elles seraient en revanche devenues moins enclines à prendre des risques en ce qui concerne l'octroi de crédits à des PME avec lesquelles elles n'entretenaient pas encore de relation commerciale, favorisant davantage celles affichant un meilleur profil de risque.